La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1838 du 13 décembre 2024 - Prix : 1,20 €

Destitution du gouvernement Barnier

MACRON DANS L'IMPASSE

Dans son allocution télévisée au lendemain de la destitution du gouvernement Barnier, le président de la République a décliné toute responsabilité dans le chaos ambiant. Tout le monde y est passé : la faute aux « extrêmes » qui ont voté la destitution et qui refusent la stabilité aux Français, la faute à la gauche qui soutient les extrêmes et même la faute aux Français à qui il a pourtant redonné le pouvoir d'expression, avec la dissolution et qui n'ont pas voté comme il aurait fallu.

PAR CAMILLE LAINÉ

Une déclaration lunaire où la gouvernance de notre pays est comparée à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris.

Les compromis et « l'union nationale »

Sa solution ? L'union nationale ! En excluant ce qu'il appelle *« les extrêmes »* le RN et LFI qu'il met constamment en parallèle. Le tout en appelant sans cesse les uns et les autres à la responsabilité et à trouver des *« compromis »*. Mais lui ? En fait-il ?

Rappelons quand même que c'est bien le Président qui nous a mis dans cette situation, déjà en décidant la dissolution pour *« laisser le choix au Français »* le tout pour ensuite ne pas respecter ce choix : le NFP est arrivé en tête et il a sans cesse refusé de nommer un Premier ministre issu de celui-ci.

C'est d'ailleurs ce qu'ont martelé les différents partis de gauche qui ont pris leurs responsabilités en allant échanger avec le Président. Évidemment personne n'est dupe sur les attentions d'Émmanuel Macron, mais les forces qui sont allées aux rencontres, notamment les communistes, ont démontré que les blocages viennent bien du côté du pouvoir présidentiel !

Les communistes ont toujours agi avec responsabilité, dans l'échange mais bien sûr en étant ferme sur le contenu et les lignes rouges infranchissables. Le budget de la Sécurité sociale de Barnier est en est une d'ailleurs, c'est une attaque directe à nos droits, c'est d'ailleurs ce qui a entraîné la censure du gouvernement.

Les communistes responsables et offensifs

La délégation des communistes à cette rencontre a rappelé l'exigence d'un changement profond de cap politique, en conformité avec la volonté très claire exprimée par les Françaises et les Français à l'occasion des dernières élections législatives.

Bien que les échanges aient en grande partie porté sur des questions de méthode, ils ont rappelé les mesures urgentes indispensables pour répondre aux attentes de nos concitoyen·nes (indexation des salaires et des pensions sur l'inflation, abrogation de la réforme des retraites, interdiction des licenciements boursiers, défense des services publics, plan pour une nouvelle industrialisation, baisse du coût de l'électricité, diplomatie active en faveur de la paix...) et mettre un coup d'arrêt à la crise sociale qui, dans l'Hexagone et plus encore dans les Outre-mer, est en train d'exploser, plongeant des dizaines de milliers de familles dans la précarité.

Une seule solution : un Premier ministre de gauche !

Ensemble, les représentant·es des forces de gauche et écologistes présentes ont porté l'exigence commune que soit nommé par le Président de la République un Premier ministre issu du NFP, dans le respect du choix démocratique exprimé par nos concitoyen·nes en juillet dernier. C'est là la seule voie pour répondre aux attentes et aux besoins de nos compatriotes et endiguer la montée de l'extrême droite.

Si le Président de la République s'entêtait à ne pas tenir compte du résultat des urnes et du souhait des Français·es en nommant un gouvernement dans la continuité des précédents, il porterait seul la responsabilité du chaos politique et social qui ne manquera pas d'advenir.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons toujours pas de Premier ministre, espérons qu'Émmanuel Macron fera le choix de la sortie de la crise et non pas le choix de son maintien au pouvoir en faisant encore une fois des ponts d'or à la droite et l'extrême droite.

Qui paiera les pots cassés de cette politique ? Ce ne seront pas les actionnaires du CAC 40 mais bien les plus précarisés !

Romilly-sur-Seine - défense du Cinéma l'Eden

TOUJOURS MOBILISÉS

Ils sont venus nombreux et déterminés au Conseil municipal du 30 novembre, l'enjeu était d'importance. En effet une délibération du Conseil sollicitait diverses subventions pour la restructuration de l'Eden en pôle culturel, signifiant la fin de l'activité Cinéma en son sein comme mentionné dans le rapport de présentation.

PAR JOË TRICHÉ

Ceci confirmait une fois de plus le deal passé entre Éric Vuillemin et Mr Aubry, le promoteur du Miniplex. Sans cet engagement un tel équipement n'aurait jamais été proposé. Sans cet engagement il n'y aurait pas eu un projet de 150 000 entrées annuelles qui n'auraient pas pu être atteint sans cette fermeture. Rappelons en effet qu'actuellement l'Eden réalise 60 000 entrées à l'année soit 90 000 de moins que celles attendues par le promoteur.

Les défenseurs du Cinéma à l'Eden craignent donc la disparition à termes de toute activité cinématographique sur notre secteur. Ce qui se passe actuellement sur la zone Aéromia, lieu d'implantation du projet de Miniplex, fermeture de Cash-Cash, de la Foir'fouille, mise en vente de l'espace tertiaire, les conforte dans cette crainte. Les opposants à ce projet n'ont pas manqué de se faire entendre au CM en lançant au Maire et à sa Majorité *"donnez la parole aux romillons" "n'ayez pas peur de la démocratie" "nous sommes contribuables, l'Eden ne vous appartient pas, il nous appartient"* et beaucoup d'autres interpellations.

Dès la fin de la présentation du rapport, Éric Totel, au nom des élus de gauche prit la parole pour dénoncer l'entourloupe du Maire qui voulait en fait obtenir un vote actant la fermeture de l'activité Cinéma à l'Eden attendue par le promoteur.

Il rappela la très forte hostilité à ce projet comme le confirment les plus de 6000 signatures recueillies par l'association présidée par Dany Bouteiller. Fidèle et partie prenante de cette mobilisation, Éric Totel a demandé le retrait pur et simple de cette délibération et l'organisation d'une consultation citoyenne. De son côté Adam Da Motta, ex-élu de la Majorité Vuillemin, demandait un vote sur la première tranche de travaux à savoir sur la partie extérieure.

La mobilisation doit encore se renforcer

Notons que le projet du Maire estimé aujourd'hui à 2,6 millions d'euros contre 1,8 millions il y a quelques mois, prévoit la casse des salles de cinéma rénovées Marcel Carné, et François Truffaut. Quel gâchis irresponsable !

À la sortie de ce conseil municipal, les sourires étaient bien visibles sur les visages des membres de l'association car le Maire a dû battre en retraite sur la casse des salles de cinéma. Toutefois, personne n'est dupe, il n'a pas pour autant encore abandonné son projet. C'est pourquoi la mobilisation indispensable doit encore se renforcer jusqu'au retrait définitif de la casse du Cinéma Eden comme l'ont exprimé les participants.

L'HUMEUR DE CLÉMATITE

PEU DE PLACE AU DOUTE

Plus de 7 millions de personnes ont regardé la cérémonie d'ouverture de Notre-Dame. Le temps d'une mondovision, la beauté ciselée de la pierre, les croisées d'ogives altières et les vitraux iridescents ont donné une image hiératique et sur papier millimétré de notre pays. S'en est-il réjoui Victor Hugo qui affirmait dans une préface de son célèbre roman que la cathédrale en était la véritable héroïne ? Le Pape a boudé. Sa Sainteté était occupée le même jour à nommer de nouveaux cardinaux qui auront à choisir en conclave, le moment venu, son successeur. Prudence est mère de sureté dans une église tirée à hue et à dia. Trump était accompagné du féal Musk, devenu le plus gros donateur à une campagne électorale US avec 270 millions de dollars. Voilà qui méritait un prie-Dieu. Donateurs eux aussi, s'étant, les cendres rougeoyantes, faufilé tout feu, tout flamme dans la niche fiscale du mécénat culturel, ils sont venus, ils étaient là, Bernard Arnault et les autres. Les pompiers de Paris ont été longuement ovationnés ; une courte vidéo en hommage aux ouvrières et ouvriers du chantier, c'était la moindre des choses, mais peut-être l'essentiel.

Macron a magnifié le *« savoir-faire français »* dont il laisse sans broncher, et par dizaines de milliers, les tenants être jetés à la rue. Il avait à portée de voix le gratin des responsables. L'occasion d'une pieuse admonestation. Pas une broque. Il tiendra ses trente mois, a averti peu avant celui qui a mis le feu au pays. Alors il rebat des cartes tirées de fonds de tiroirs et promet un *« gouvernement d'intérêt général »*. On peine à y croire : tous les précédents ont été des gouvernements d'intérêts particuliers. *« L'avenir, c'est du passé en préparation »*, a dit Pierre Dac. Macron fera-t-il une nouvelle fois de son passé présidentiel, notre avenir en dégradation ? Les remuements* élyséens du roi nu laissent peu de place au doute.

** Jadis, les « remuements » pratiqués par les rois signifiaient la dépréciation de la monnaie.*

L'OEIL DE GLEBE

LA DÉPÊCHE DE L'AUBE A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

JE M'ABONNE POUR UN AN

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail :
Tél :

☐ **Soutien : 40 € ou plus. 52 numéros** Version papier et numérique.

Cette formule vous permet d'offrir un abonnement à une personne de votre choix (joindre ses coordonnées)

☐ **20 € 52 numéros** Version papier et numérique.

Date : Signature

À retourner avec le règlement à :
La Dépêche de l'Aube, 22ter Avenue Anatole-France 10000 Troyes

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Les Mousquetaires

Producteurs D'ICI

TOUS UNIS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

Intermarché

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

BASIQUE

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a fait boire la potion de censure au gouvernement. Évitant une amère potion à des millions de Français. Mais les tractations et maquignonnages auquel il a donné lieu trahissent aussi une grande confusion des genres. Qu'il s'agisse d'allègements de cotisations ou encore de la moindre revalorisation des pensions, les propositions ont fusé dans tous les sens. Au motif qu'elles plomberaient le coût du travail, le patronat sue sang et eau pour une baisse tendancielle des cotisations sociales, jusqu'à leur disparition. Tout le charivari autour du projet gouvernemental brouillait les pistes. Le vrai salaire, au sens de la contrepartie au travail accompli et à la valeur créée, c'est le salaire brut ! Celui qui comprend les cotisations qui assurent le travailleur face à un risque toujours possible de maladie ou de chômage.

Certains sont sensibles à la petite musique d'une diminution de leurs cotisations. À défaut d'être augmentés, ils s'accommoderaient de cette solution d'apparence *« technique »*. Rappelons-leur deux vérités : la hausse de salaire net n'est jamais garantie, les actionnaires n'étant pas les plus mal servis quand il s'agit d'empocher les marges bénéficiaires induites. Et c'est notre protection sociale qui part ainsi en capilotade. Selon une étude récente, 22% des Américains disent avoir renoncé, dans les douze derniers mois, à des consultations médicales pour raisons financières. En France, ce taux de renoncement pour les mêmes raisons est de 2%. Ce *« gouffre »* entre les deux pays est le reflet des écarts de niveau de cotisations sociales, ou de ce qui en tient lieu. Comme l'a dit Ambroise Croizat, les cotisations sociales ne font pas œuvre de charité. Elles constituent une composante à part entière et non négociable du juste salaire et, le moment venu, d'une juste retraite. Les cotisations sociales sont du *« salaire différé »*. Les *« charges »*, ce sont, entre autres, les dividendes. Basique.

Rémi

CONFERENCE

POINT DE VUE

LAÏCITÉ...

Les hasards du calendrier de décembre sont étonnants. Les 7 et 8 ont eu lieu la réouverture et la 1ère Grand-Messe de Notre-Dame-de-Paris : véritable monopolisation religieuse des médias.

Le 9 Décembre est le jour anniversaire de la Loi de 1905 consacrant la Laïcité.

La Laïcité est l 'une des pierres angulaires de la République. La Laïcité garantit la Liberté de conscience, la Liberté de croire ou de ne pas croire. Elle se trouve au fondement de la Liberté d'expression, sans méconnaître le fait religieux elle n'entend reconnaître ni financer aucun culte.

Le PCF s'est toujours placé en 1ère ligne des combats pour la Laïcité de l'État et des Services publics, pour l'École publique, contre toute discrimination ou tout acte de soumission imposé aux femmes, pour que le racisme qui vise plus particulièrement des juifs ou des musulmans ne fasse l'objet d'aucune tolérance. Bref notre Parti combat en permanence en faveur d'une République démocratique et sociale.

Avec le PCF bâtissons ensemble de nouvelles institutions pour refonder la République et la Citoyenneté : une indispensable (R)évolution.

"celui qui croyait au Ciel, celui qui n'y croyait pas... Quand les blés sont sous la grêle, Fou qui fait le délicat, Fou qui songe à ses querelles au cœur du commun combat". Louis ARAGON, La Rose et le Réséda.

Permettez-moi d'avoir une pensée émue pour mon grand-père et pour mon père tous deux amoureux de leur métier de charpentier : quelle fierté ils auraient eue de voir reconnaître et célébrer leur art et leur passion.

Jean-Marie Georges

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT
(Greffe d'arrivée)

INGENIUM PARTNER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue du 8 mai 1945
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
912 801 990 RCS
CHALONS EN CHAMPAGNE

Par décision du 01/10/2024, l'Associée Unique a transféré le siège social du 12 Rue du 8 mai 1945 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE au 4 Rue de la Gabelle 10000 TROYES à compter du 01/10/2024, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 912 801 990 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de TROYES.
La Société, constituée pour une durée de 99 années à compter du 26/04/2022, a un capital de 5 000 euros composé uniquement d'apport en numéraire
et a pour objet social : La maîtrise d'œuvre, l'assistance, le conseil et l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques et techniques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction pour toutes entités y compris les collectivités territoriales ;
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Gérance : Monsieur Driss HMIDDOUCH, demeurant 4 Rue de la Gabelle 10000 TROYES.

Pour avis, la Gérance

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NANCY du 28/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI JUPITER
Siège social : 6 Rue du Général Sarrail, 10000 TROYES
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexandre DROUILLY, demeurant 1, rue Notre Dame, 54000 NANCY et Monsieur Olivier DROUILLY, demeurant 27 Rue Des Brice, 54000 NANCY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis-La Gérance

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AP PLOMBERIE CHAUFFAGE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 55 000 euros
Siège social :
54 Avenue Jean Jaurès
10600 LA CHAPELLE ST LUC
Siège de liquidation :
38 rue Benoît Malon
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
809 539 091 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 29 Novembre 2024, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Peter AVIER, demeurant 38 rue Benoît Malon 10120 ST ANDRE LES VERGERS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

Aux termes d'un acte ssp en date à TROYES du 5/12/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : TECHNI DIAG
Siège social : 19 Rue Voltaire 10800 ST JULIEN LES VILLAS
Objet social : Les activités de diagnostiqueur immobilier, d'analyses, de prélèvements, et de conseil en immobilier.
Plus précisément, la réalisation de tous diagnostics et expertises tels que l'amiante (y compris en cas de démolition de bâtiments), l'état des installations intérieures de gaz, les termites, les risques naturels et technologiques, DPE, les performances énergétiques ou l'état des installations intérieures d'électricité. Etat des installations d'assainissement collectif ou non collectif.
Tout audit de la qualité de l'air intérieur.
Tous diagnostics relatifs aux polluants.
Audit énergétique et toutes activités annexe liées aux bâtiments, aux énergies renouvelables et à l'immobilier.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de TROYES.
Capital social : 1000,00 €.
Gérance : Monsieur Raphaël ROTA demeurant 19 Rue Voltaire 10800 ST JULIEN LES VILLAS

FITCHEF
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 135 Chemin d'Huffin,
74160 NEYDENS
900 794 462 RCS THONON LES BAINS

Aux termes d'une décision en date du 02 Septembre 2024, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 135 Chemin d'Huffin, 74160 NEYDENS au 5 Chemin de Mallouet, 10600 LA CHAPELLE ST LUC à compter rétroactivement du 1er Septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de THONON LES BAINS sous le numéro 900 794 462, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de TROYES.
Présidente : Madame Tiphaine CHARLES, demeurant 5 Chemin de Mallouet, 10600 LA CHAPELLE ST LUC.

Pour avis, La Présidente

L'ACTU DES LUTTES

Plus de 600 personnes ont manifesté le 5 décembre à Troyes pour la défense de la Fonction Publique. Un rassemblement a également eu lieu le même jour à Romilly devant le siège du Coq Sportif pour soutenir les salarié.es de l'entreprise placée en redressement judiciaire.

BREVES

LE DÉTRICOTAGE VOULU DE LA SÉCU

En 1945, conforme à l'esprit du Comité national de la Résistance, la création de la Sécurité sociale par le ministre communiste Ambroise Croizat, témoigna d'une volonté d'organiser de vraies garanties contre les risques sociaux, avec un financement reposant sur le principe essentiel de la solidarité, chacun cotisant selon ses moyens avec des prestations selon ses besoins. Il refusa l'étatisation sociale du financement par l'impôt, et imposa la cotisation sociale et une gestion paritaire ouvrière.

Dans le but d'économiser sur le budget de la Sécu, le gouvernement Barnier veut diminuer de 5 % la part prise en charge par la Sécu sur les consultations médicales et les médicaments. Et parbleu, les mutuelles compenseront ! Le comble, il faut noter que dans ce projet de budget, les employeurs seront exonérés de toute augmentation des cotisations.

Pour faire court, la stratégie non avouée des libéraux de tout poil, c'est qu'au fil des réformes, les assurances privées, qui ne sont pas philanthropes, deviennent progressivement majoritaires dans ce secteur. Au lieu de l'économie prévue, de fil en aiguille, il y aura transfert des finances de la Sécu vers des assurances privées, avec à la clé, une augmentation des cotisations. Le tour de passe-passe sera joué.

De la caisse de prévention ouvrière indépendante, la mainmise de l'État, par le biais de réformes a démantelé notre Sécu et deviendra une manne financière pour le capital, au détriment des travailleurs.

On comprend mieux pourquoi A. Croizat, avait refusé l'intervention de l'État.

L'EFFORT COMMUN EN TROMPE L'ŒIL

La censure a du bon ! En effet, l'imposition qui était prévue, quoique minimale, les riches y échapperont, ainsi que les grandes entreprises qui ne paieront pas la surtaxe de l'impôt sur les sociétés promise par le gouvernement défunt. Ce n'était certes qu'une égratignure dans le magot, mais cela faisait croire à l'effort commun et donnait le change à la participation des plus fortunés aux sacrifices demandés.

Louis Michel

M.L.E. INVEST
Société civile au capital de 1 000 euros
Porté à 124 000 euros
Siège social :
28A Route de Saint Pouange
10430 ROSIERES PRES TROYES
934 277 732 RCS TROYES

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 04 Décembre 2024 que le capital social a été augmenté de 123 000 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124 000 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis, La Gérance

SARL Eric REMY NOTAIRE
20 Rue Jean Monnet
10500 BRIENNE-LE-CHATEAU

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du CC, 1378-1
Code procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18/11/2016

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2008, Mlle Josette Marie GALANTE, Célibataire, non liée par un PACS. Décédée à TROYES (10000), le 10 décembre 2016.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et description de testament reçu par Maître Eric REMY le 29/12/2016, suivi d'un acte de Notoriété reçu par Me Eric REMY en date du 06/12/2024 aux termes duquel il a vérifié que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, CRPCEN : 10032, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du PV d'ouverture du testament, prorogé d'un mois suivant la date de la présente publication.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST ANDRE LES VERGERS du 5 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : HOLDING ALEXANDRE BARBIER
Siège social : 45 rue Notre Dame des Prés, 10120 ST ANDRE LES VERGERS
Objet social : La prise de tous intérêts et toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; La gestion de son patrimoine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Alexandre BARBIER, demeurant 71 Avenue du Général Leclerc 10440 LA RIVIERE DE CORPS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis-La Gérance

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 1025 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.